

Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	12
Exprimés	14
- Pour	14
- Contre	0
- Abstention	0

2026-33

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260427-2026-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

DELIBERATION N° 2026-33

Séance du 27 Avril 2026

Objet : Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 20 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick, GRANCHER Isabelle, SOULIER Daniel, DICHAMP Adeline, FIEYRE Gilles, FLEURY Quentin, MONEGER Jérôme, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie.
Absent(s) ayant donné pouvoir : HASLOUIN Anne-Marie à NOILHAC Patricia, MAZEAU Mireille à AGNOUX Marie-Thérèse.

Absent(e)s excusé(e)s : TEINAURI Matahiarii

Secrétaire de séance : GRANCHER Isabelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'EYREIN au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame la Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Désigne en qualité de représentant titulaire : M. HERMABESSIERE Patrick, adjoint,
- Désigne en qualité de représentant suppléant : Mme GRANCHER Isabelle, adjointe,
- Précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- Autorise Madame la Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
LE MIGNON Marie-Pierre

